

Délibération CA 2017/06/13 – 18

Point 17 de l'Ordre du Jour :

PRESTATIONS OPTIONNELLES COMPLÉMENTAIRES de SCOLARITÉ (POCS) pour L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017- 2018*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 6 à 10

Annexe 6 : Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS)

- CPP La Prépa (Cycle Préparatoire Polytechnique)
- EEIGM (École Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux)
- ENSAIA (École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires)
- ENSEM (École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique)
- ENSG (École Nationale Supérieure de Géologie)
- ENSIC (École Nationale Supérieure des Industries Chimiques)
- ENSMN (École Nationale Supérieure des Mines Nancy)
- ENIM (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Metz)
- ENSTIB (École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois)
- TELECOM Nancy
- IUT Nancy-Brabois
- UFR Faculté de PHARMACIE

- Annexe 7 :** - ENSAIA POCS détail services rendus, Formation Ingénieur Civil des Mines (FICM) et n+1
- Annexe 8 :** - ENSEM POCS détail
- Annexe 9 :** - ENSIC POCS détail Ingénieur des Industries Chimiques (I2C) 1^{ère}-2^{ème}-3^{ème} année ; FITI 1^{ère}-2^{ème}-3^{ème} année ; n+1
- Annexe 10 :** - ENSMN détail POCS - FICM 1^{ère}-2^{ème}-3^{ème} année ; FI-MGP 1^{ère}-2^{ème}-3^{ème} année

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS) pour l'année universitaire 2017- 2018, étant entendu que les tarifs de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN) restent inchangés pour la prestation « cérémonie de remise de diplômes » (mêmes montants que ceux de l'an dernier).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	7
Nombre de voix CONTRE	5
Nombre d'ABSTENTIONS	10



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 20 juin 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 15 juin 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 juin 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2017/06/13 – 19

Point 18 de l'Ordre du Jour :

FRAIS de CONCOURS des ÉCOLES D'INGÉNIEURS pour L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent les frais de concours et de dossier des écoles d'ingénieurs pour l'année universitaire 2017-2018.

La mise en œuvre des frais de concours en vue de l'admission en école d'ingénieurs est subordonnée à la publication d'un arrêté ministériel.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	21
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 15 juin 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 20 juin 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 15 juin 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 19 juin 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités. Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

Délibération CA 2017/06/13 – 20

Point 19 de l'Ordre du Jour :

RÉVISION de L'ANNEXE FINANCIÈRE des ACTIONS de FORMATION CONTINUE

Document transmis aux Administrateurs

★ **ANNEXE 12**

L'objectif de la révision de l'annexe financière en vigueur est de permettre d'adapter la tarification des actions de Formation Continue au moyen d'une meilleure connaissance des coûts de celles-ci. A l'instar des prestations de recherche (*délibération n°6 du 13 décembre 2016*), il s'agit d'appliquer :

- le coût complet dans la mesure où l'intervention de l'établissement dans un tel secteur concurrentiel doit le conduire à prendre en compte l'ensemble de ses coûts,
- des coûts environnés différenciés par collégium et actualisés chaque année.

Dans le cadre de la politique tarifaire, le Conseil se prononce sur les principaux composants conduisant à la détermination des coûts :

- principe du coût complet,
- méthodologie de calcul des coûts attachée à une action de formation continue,
- taux d'environnement par collégium,
- coûts salariaux horaires moyens (brut chargé rapporté au nombre d'heures de l'action ou du diplôme) pour les enseignants de l'université d'une part ; pour les chargés d'enseignement vacataires, d'autre part.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la révision de l'annexe financière des actions de Formation Continue.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 15 juin 2017


 Le Président
 Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 19 JUIN 2017**

Délibération CA 2017/06/13 – 21

Le Président propose un vote groupé sur les points suivants :

Point 20 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU) SANTÉ ET YOGA

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Point 21 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU) DIALOGUE SOCIAL

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Point 22 de l'Ordre du Jour :

**CRÉATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU) LANGUE, COMMUNICATION ET CULTURES DE LA MIGRATION
À LA VIE PROFESSIONNELLE**

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Point 23 de l'Ordre du Jour :

CRÉATION DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE (DU) JURISOCIAL

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Point 24 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DE DÉNOMINATION DU DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE (DIU) ANALYSE DU MOUVEMENT CHEZ
L'ENFANT ET L'ADOLESCENT****Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création des DU ci-dessus détaillés et la modification de dénomination du DIU susmentionné.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	19
Nombre de voix CONTRE	1
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 15 juin 2017



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 19 JUIN 2017

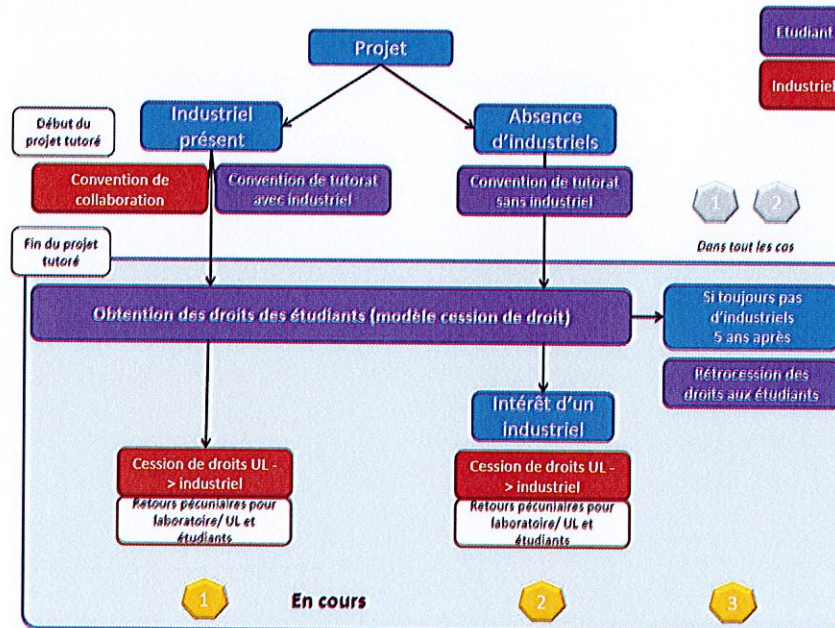
Délibération CA 2017/06/13 – 22

Point 25 de l'Ordre du Jour :

MODÈLES DE CONVENTION APPLICABLES AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'AGRONOMIE ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES (ENSAIA)

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 17 à 18


Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modèles de convention applicables aux projets pédagogiques de l'École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires (ENSAIA).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 15 juin 2017



 Le Président
 Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **19 JUIN 2017**

Délibération CA 2017/06/13 – 23

Point 26 de l'Ordre du Jour :

VERSEMENT D'UN DON DE 1.000 € PAR L'ISAM-IAE (INSTITUT SUPÉRIEUR D'ADMINISTRATION ET DE MANAGEMENT-IAE NANCY) À L'ASSOCIATION NAMBIKKAY (INDE)*Document transmis aux Administrateurs*

Lors de sa réunion en date du 28 mars 2017, le Conseil de l'Institut a adopté à l'unanimité le versement d'un don de 1.000 € à l'association NAMBIKKAY, soutenue par M. Patrice KIMMEL, enseignant à l'ISAN-IAE, décédé en décembre 2016, et par son neveu.

Cette association soutient et finance l'orphelinat Shanthi Bhavan Children's Home qui accueille en Inde des enfant malades du sida et qui sont, pour la majorité, orphelins.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le versement d'un don de 1.000 € par l'ISAM-IAE (Institut Supérieur d'Administration et de Management-IAE Nancy) à l'association NAMBIKKAY (Inde).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 18 juin 2017

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 19 JUIN 2017**